

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°720 - ÉDITION DU 14 MARS 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- FMI
- Terrains et des installations Sportives
- CDIF



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKiNSPORT

COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE


Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 10 MARS 2025

Présents : MM. JL.Faugeron- S. Boisdenghien- J. Letellier

Assistent : MM. J. Garcia Dantas- S. Branchu,

Excusés : MM. Bailliez

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOICATIONS

DOSSIER ST BRICE FC

Match n° 28897592 du 9/03/2025 Anciens D2 Gr MONTMORENCY FC 31 / ST BRICE FC 31

Demande d'évocation de **ST BRICE FC** au motif que cinq joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la rencontre citée ci-dessus sans être inscrits sur la feuille de match.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ST BRICE FC** pour apporter plus de précisions pour fonder la demande d'évocation. La commission constate que sur la feuille de match il y a 13 joueurs inscrits pour l'équipe de Montmorency FC. Quels sont les joueurs qui ont participé alors qu'ils ne sont pas inscrits sur la feuille de match ?

Réponse attendue avant le 17/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ST BRICE FC : DEBIT 43,50€





DOSSIER BEZONS USO

Match n° 28429241 du 8/03/2025 U15 D1 Gr A ST LEU 95 FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Demande d'évocation de **BEZONS USO** au motif que le joueur **C. Fodie licence n° 2548348410** du club de **ARGENTEUIL FC**, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

La Commission dit réclamation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL FC** sur la participation du joueur cité ci-dessus à la rencontre n° 28429241 du 8/03/2025 U15 D1 Gr A **ST LEU 95 FC 1 / ARGENTEUIL FC 1**.

Réponse attendue avant le 17/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

BEZONS USO : DEBIT 43,50€

DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n° 28944992 du 2/02/2025 U16 D2 Gr B GONESSE RC 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

Demande d'évocation de **JOUY LE MOUTIER FC** au motif que le joueur **I. Pierric licence n° 9602664468** du club de **GONESSE RC** est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

La Commission dit réclamation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de **GONESSE RC** sur la participation du joueur cité ci-dessus à la rencontre n° 28944992 du 2/02/2025 U16 D2 Gr B **GONESSE RC 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21**.

Réponse attendue avant le 17/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

JOUY LE MOUTIER : DEBIT 43,50€



RÉCLAMATION

REPRISE DOSSIER ROISSY EN FRANCE

Match n° 53073367 du 23/02/2025 Coupe du Comité Séniors ROISSY EN FRANCE US 2 - ERMONT AS 2

Réclamation sur la qualification et la participation du joueur **T. Lassana licence n° 2548046946** au motif que ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Le club d'ERMONT a répondu en reconnaissant les faits. Le joueur **T. Lassana licence n° 2548046946** a bien participé au dernier match de l'équipe supérieure match n° 28247128 du 09/02/2025 Séniors R3 ERMONT AS 1 / GARGES GONESSE FCM 1 alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La Commission dit match perdu à l'équipe d'ERMONT AS 2. L'équipe de ROISSY EN FRANCE US 2 qualifiée pour le prochain tour.

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : DEBIT 53,50€

Dossier transmis à la Commission Coupes.

NB. M. J. Garcia Dantas n'a pas pris part à la délibération.





RÉSERVE

DOSSIER MARLY LA VILLE ES

Match n° 28943983 du 07/03/2025 - U14 D4 Gr E - ES MARLY LA VILLE 22 / PUISEUX LOUVRES FC 21

Réserve formulée par l'ES Marly la Ville et confirmée par mail du 9/03/2025 au motif que plus d'un joueur muté hors période de l'équipe de FC PUISEUX LOUVRES 95 21 sont inscrits sur la feuille de match.

S'appuyant sur l'Article 30.2 du règlement, la Réserve étant signée par un joueur capitaine mineur, la Commission dit Réserve irrecevable.

30.2 – « Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres Seniors par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes (compétitions U 18 et U 18 F incluses) par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou par le dirigeant licencié responsable ».

Ayant pris connaissance du dossier de Marly la Ville, la Commission considère qu'il s'agit d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements motif à évocation 1ère infraction **match n° 28943923 du 28/09/2024 U14 D4.E PUISEUX LOUVRES FC 21 / ES MARLY LA VILLE 22**), la commission fait évocation sur les faits relatés ci-dessus.

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements"

Après vérification, il ressort que les joueurs :

- Alain K. licence 9602631323 muté en date du 16/09/2024
- Ahmet T. licence 2548011708 muté en date du 15/09/2024 muté en date du 15/09/2024
- Youssef S. licence 2548064962 muté en date du 13/09/2024
- Dylan L.G. licence 2548394835 muté en date du 20/09/2024
- Kamil A. licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024
- Thierno S.F. licence 960370882 muté en date du 22/10/2024
- Lysandro L.G. licence 2548181481 muté en date du 30/09/2024

sont inscrits sur la feuille de match portant ainsi le nombre de mutés hors période à 7 alors que le règlement autorise un seul.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES FC** sur l'inscription des joueurs désignés ci-dessus à la rencontre **n° 28943983 du 07/03/2025 - U14 D4 Gr E - ES MARLY LA VILLE 22 / PUISEUX LOUVRES FC 21**.

FRAIS DE DOSSIER**DEBIT - MARLY LA VILLE ES : 43,50 € (RESERVE)**

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF Budet

La prochaine réunion se tiendra le lundi 17 mars 2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 MARS 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Senecal- M. Cokgul
M. Macina (Comité)
Absent : M. Truffot .

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES





Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF, Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

09/03 SENIORS D1- PERSAN US / COSMO TAVERNY- MATCH N°28351972

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

09/03 SENIORS D2 POULE A – GARGES FCM 2 / PERSAN US 2- MATCH N°28352328

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

09/03 SENIORS D2 POULE A – COSMO TAVERNY 2 / CSM EAUBONNE FOOT- MATCH N°28352327

CSM EAUBONNE : 1 point de pénalité

09/03 SENIORS D3 POULE B – CSM EAUBONNE FOOT 2 / CHAMPAGNE 95 SFC 2- MATCH N°28352985

CSM EAUBONNE : 1 point de pénalité

09/03 ANCIENS D3 POULE A – MENU COURT AS 32 / CSM EAUBONNE FOOT 31- MATCH N°28425178

CSM EAUBONNE : 1 point de pénalité

09/03 CDM D2 – CSM EAUBONNE FOOT 5 / ROISSY en FRANCE US 5- MATCH N°28894001

CSM EAUBONNE : 1 point de pénalité

COURRIERS DES CLUBS

SOISY AND MARGENCY

Courriel du 10/03/2025

Critérium + 45 ans Poule B.

Match n°28895245 du 09/03/2025

FC SOISY AM 36 / FC ERAGNY 35

Match à jouer le 20/04/2025

Ce match a été reporté en raison de l'indisponibilité du terrain le matin pour une compétition de Biathlon.

ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Courriel du 10/03/2025

U14 D4 Poule B

Match n°28425172 le 09/02/2025

AFC ERMONT 21 / VAUREAL FCM 22

Le match se jouera au stade REBUFFAT, 1 allée Jean de Florette à ERMONT

DEUIL ENGHIEU

Courriel du 07/03/2025

Anciens D4 Poule A

Match n° 284725767 du 23/03/2025

AUVERS ENNERY FC 32 / DEUIL ENGHIEU FC 32

En application de l'article 20.4 du RS du DVOF, la rencontre est inversée

Le match se jouera sur les installations de Vexin

Accord de la COC

Prévenez vos adversaires

VEXIN

Courriel du 10/03/2025

Anciens D3 Poule A

Match n° 28425122 du 23/03/2025





CHAMPAGNE 95 SFC / VEXIN AS 31

En application de l'article 20.4 du RS du DVOF, la rencontre est inversée

Le match se jouera sur les installations de Deuil Enghien

Accord de la COC

Prévenez vos adversaires

MATCHES À JOUER FOOTCLUBS

BRUYERES

Anciens D3 Poule B

Match n°28897943 du 18/05/2025

BRUYERES BERNES USM 31 / DEUIL ENGHIEU FC 31

En application de l'article 10.3 du RS du DVOF, ce match doit se jouer le 18/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SOISY ANDILLY MARGENCY

Critérium + 45 Ans Poule B

Match n°28895245

SOISY ANDILLY MARGENCY 36 / ERAGNY FC 35

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FC2M

Critérium + 45 Ans Poule A

Match n°28430852 du 09/03/2025

HERBLAY ES 5 / MERY MERIEL FC 5

Match à jouer le 10/04/2025

Nouvelle heure : 20H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

GARGES GONESSE

U18 D1

Match n°28947122 du 30/03/2025

ERMONT AS 1 / GARGES GONESSE FCM 1

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ROISSY EN FRANCE

U14 D4 Poule C

Match n° 28940011 du 28/03/2025

ARNOUVILLE FAS 1 / ROISSY EN FRANCE US 2

Match à jouer le 29/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

OSNY

Critérium +55 ans Poule A

Match n°28430590 du 09/03/2025

CHEMINOTS OUEST LAS 10 / OSNY FC 10

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC





Prévenir vos adversaires

SAINT LEU

U16 D1

Match n°28944499 du 30/03/2025

SAINT LEU 95 FC 1 / ECOUEN FC 1

Match à jouer le 11/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT BRICE

U14 D3 Poule A

Match n°28942322 du 15/03/2025

SAINT BRICE FC 3 / ADAMOIS OL 1

Match à jouer le 16/03/2025

Nouvel horaire : 16H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERMONT

Seniors D4 Poule B

ERMONT AS 3 / SAINT LEU 95 FC 3

Match n°28435875 du 23/03/2025

Match à jouer le 23/03/2025

Nouvelle installation : Ermont Stade Auguste Renoir 1

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

EAUBONNE

U18 D3 Poule A

Match n°28947508 du 16/03/2025

EAUBONNE CSM 1 / ENT. BEAUMONT MOURS 1

Match à jouer le 16/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SOISY ANDILLY MARGENCY

Seniors D2 Poule B

Match n°28352594 du 09/03/2025

SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / DEUIL ENGHEN FC 1

Nouvelle date : 23/03/2025

Nouvelle heure : 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VALLEE DU SAUSSERON

Anciens D3 Poule C

Match n°28425624 du 16/03/2025

VALLEE DU SAUSSERON ES 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FRANCONVILLE

U18 D2 Poule B

Match n°28947407 du 18/05/2025

FRANCONVILLE FC 1 / SARCELLES AAS 3





Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

EZANVILLE ECOUEN

Critérium +55 ans Poule A
Match n°28430567 du 19/01/2025
EZANVILLE ECOUEN US 40/ GAFEPB 40
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Anciens D4 Poule A
Match n°28898409 du 09/03/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 32 / SURVILLERS AVENIR 31
Match à jouer le 06/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Anciens D3 Poule A
Match n°28425188 du 16/03/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 31 / MENU COURT AS 32
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Seniors D4 Poule B
Match n°28899466 du 16/03/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 2 / MAGNY EN VEXIN FC 2
Match à jouer le 01/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Seniors D4 Poule C
Match n°28436057 du 09/03/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2
Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

**MATCH PERDU PAR PENALITE APRÈS
DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH
ET NON COMMUNICATION DU RÉSULTAT PAR LES DEUX
CLUBS**



**CORMEILLAIS**

Critérium +55 ans Poule A

Match n° 28430574 du 26/01/2025

CORMEILLAIS ACS 40 / VIARMES ASNIERES OI 40

Match perdu aux 2 équipes

ACS CORMEILLAIS Amende 52€

VIARMES ASNIERES Amende 52€

ACS CORMEILLAIS 0 but

VIARMES ASNIERES 0 but

GOUSSAINVILLE

U16 D3 Poule A

Match n° 28945341 du 09/02/2025

GOUSSAINVILLE FC 23 / CORMEILLAIS ACS 23

Match perdu aux 2 équipes

GOUSSAINVILLE FC 23 Amende 52€

CORMEILLAIS ACS 23 Amende 52€

GOUSSAINVILLE FC 23 -1 pt 0 but

CORMEILLAIS ACS 23 -1 pt 0 but

**MATCH PERDU PAR PENALITE APRÈS
DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH
ET NON COMMUNICATION DU RÉSULTAT****MONTSOULT BAILLET**

U14 D4 Poule E

Match n° 28944031 du 25/01/2025

MONTSOULT BAILLET US 21 / MERY MERIEL FC 22

MONTSOULT BAILLET US 21 Amende 52€

MONTSOULT BAILLET US 21 -1 pt 0 but

MERY MERIEL FC 22 0 pt 3 buts

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH**CORMEILLAIS**

Critérium + 55 ans Poule A

Match n° 28430664 du 23/02/2025

CORMEILLAIS ACS 41 / EZANVILLE ECOUEN US 41

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

SAINT PRIX





Anciens D3 Poule B

Match n°28425487 du 09/03/2025

SAINT PRIX ES 32 / VILLIERS LE BEL FC 31

SAINT PRIX ES 32	0but	-1pt
VILLIERS LE BEL FC 31	5buts	3pts

FRETTOISE

U18 D3 Poule B

Match n°28947637 du 09/03/2025

FRETTOISE ES 21 / BEAUCHAMP AS 21

FRETTOISE ES 21	0but	-1pt
BEAUCHAMP AS 21	5buts	3pts

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

ADAMOIS

U16 D2 Poule A

Match n°28944622 du 09/03/2025

ADAMOIS OL 22 / ARGENTEUIL RC 23

ADAMOIS OL 22 Amende 30€

ADAMOIS OL 22	0but	-1pt
ARGENTEUIL RC 23	5buts	3pts

VIARMES ASNIERES

Seniors D4 Poule A

Match n°29269352 du 0/03/2025

DEUIL ENGHEN FC 2 / VIARMES ASNIERES OL 2

VIARMES ASNIERES OL 2 Amende 30€

VIARMES ASNIERES OL 2	0but	-1pt
DEUIL ENGHEN FC 2	5buts	3pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

MONTSOULT BAILLET

Seniors D4 Poule C

Match n°28436056 du 09/03/2025

BEAUCHAMP AS 2 / MONTSOULT BAILLET US 2

MONTSOULT MAILLET US 2 Amende 35€

MONTSOULT BAILLET US 2	0but	-1pt
BEAUCHAMP AS 2	5buts	3pts

3EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

GOUSSAINVILLE

U15 D1 Poule B

GOUSSAINVILLE FC 1 / SARCELLES AAS 3

Match n° 28429316 du 18/01/2025

3ème forfait de Goussainville FC 1





OSNY

Seniors Féminines D1
CERGY PONTOISE FC 1 / OSNY FC 1
Match n° 29685938 du 08/03/2025
3ème forfait de Osny FC 1

CORMEILLAIS

Seniors Féminines D1
COSMO TAVERNY 2 / CORMEILLAIS ACS 1
Match n° 29685939 du 08/03/2025
3ème forfait de Cormeillais ACS 1

FORFAIT GENERAL

GOUSSAINVILLE

U15 D1 Poule B
AMENDE 110€

OSNY

Féminines D1
AMENDE 110€

CORMEILLAIS

Féminines D1
AMENDE 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 10 mars 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS CLUBS**BEAUCHAMP AS 1**

Senior F à 8 poule B

Mail du 08/03/25

Erreur administrative, nous rectifions, information traitée dans PV du 10/02/25. Forfait avisé du 30/01/25

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U18F à 8 poule A

Mail du 07/03/25

Erreur administrative, informations du PV du 03/03/25 non traitées.

Il nous manquait l'accord de HERBLAY ES pour accorder l'heure de 12h30 du 08/03/25

Le match à été déplacé par la commission féminine le 29/03/25 première date de match remis disponible

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**15 mars 2025****ST OUEN L'AUMONE AS 1**

U18F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 03, match 30120498 à 15h00 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 mars 2025**CHAUMONTEL-LUZARCHES 1**

Senior F à 8 poule A

Footclub du 29/01/25

Journée 01, match 30120464 à 20h30 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

29 mars 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1**

U18F à 8 poule A

mail du 27/02/25

Journée 04, match 30120502 à 15h00 contre HERBLAY ES 2

Report de la commission féminine

04 avril 2025**FC2M 2**

Senior F à 8 poule A

Footclub du 04/01/25





Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1
Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

11 avril 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS 1

Senior F à 8 poule A

Mail - Footclub du ?

Journée 3, match 30120470 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

DOMONT FC 1

SENIOR F à 8 poule A

Journée 3, match 30120468 DU 07/03/25 contre Ent BEAUMONT-MOURS

1^{er} appel le 10/03/25

FORFAITS

FOSES FU 1

U15F poule A

Journée 4, Match 30120442 du 08/03/2025 contre FRANCONVILLE FC 1

1^{er} forfait : **Amendes 30€**

GROSLAY FC 1

Senior F poule A

Journée 3, Match 30120469 du 07/03/2025 contre MAGNY EN VEXIN 1

1^{er} forfait : **Amendes 30€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 MARS 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – Mme Bastos – M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 07 03 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres U10 du 08/03/25.

Accord du club adverse

Accord de la commission

ARNOUVILLE FAS : Mail du 07 03 25

Pris note de la réception des feuilles de matchs réclamées.

BEZONS USO : Mail du 05 03 25

Pris note de modification de l'ordre des rencontres U11 du 08/03/25 à l'ENTENTE SSG.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 10 03 25

Pris note de votre accord pour recevoir le centre du plateau U7 du 15/03/25. La commission modifie l'adresse du stade.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 05 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre de ROISSY US le 08/03/25

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 11 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le match U10 du 15/03/25 suite à la fermeture de vos vestiaires. La commission reporte la rencontre

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 07 03 25

Pris note la fermeture des vestiaires sur vos installations depuis le 29/01 par arrêté municipal. La commission reporte les rencontres.

BEAUCHAMP AS : Mail du 10 03 25

Pris note de la non-tenu du centre du Festival FootU13 qui devait avoir lieu à SARCELLES AAS. La commission reporte le centre au 15/03/25 et reporte donc la rencontre de critérium U13 qui était prévue à cette date.



**EAUBONNE CSM : Mail du 10 03 25**

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes U6/U7 – U8 & U9. La commission vous rappelle cependant que pour le niveau 1 vous devez avoir impérativement 2 équipes U8 & 2 équipes U9, c'est une condition du règlement. La commission vous demande donc confirmation du nombre d'équipes U8 & U9 et si vous maintenez vos engagements dans le niveau 1.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 10 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 15/03/25

ENTENTE SSG : Mail du 10 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI car le club adverse n'avait pas ses accès. La commission a enregistré également le forfait de l'équipe 3 de BEZONS USO sur critérium U11 du 08/03/25

FOSSES UF : Mail du 11 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI faute d'identifiant sur match de critérium U10 Avenir du 08/03/25. La commission a bien reçu la feuille de match papier

ETOILE SPORTIVE VAL D'OISE : Mail du 09 03 25

Pris note de votre réclamation concernant les amendes pour non-envoi de feuilles de présence. Les explications de vos amendes sont notées dans les PV du 27/01 et 03/02.

GAFEPB : Mail du 06 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 sur critérium à ROISSY US le 08/03/25

GARGES FCM : Mail du 10 03 25

Pris note de votre signalement concernant le centre du Festival Foot U13 du 08/03/25 à MERY MERIEL FC. Après vérification, la commission constate que les autres clubs étaient présents pour la jonglerie et le début des rencontres. De plus votre équipe étant forfait au 1^{er} match, celle-ci est pénalisée de -1 point comme le prévoit l'article 8 du règlement du Festival Foot U13. Votre équipe totalise donc 5 points

HERBLAY ES : Mail du 06 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau à MAGNY FC le 08/03/25

HERBLAY ES : Mail du 06 03 25

Pris note de la non-tenu du centre du Festival Foot U13 qui devait avoir lieu à SARCELLES AAS. La commission reporte le centre au 15/03/25.

PERSAN US : Mail du 05 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U8 le 08/03/25. La commission regrette d'être prévenue si tardivement.

ROISSY US : Mail du 07 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur FESTIVAL FOOT à VAUREAL FCM le 08/03/25

SARCELLES AAS : Mail du 09 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du Festival Foot U13 du 08/03/25 à la suite de l'indisponibilité de vos installations. La commission regrette de ne pas avoir été avertie plus tôt afin de le déplacer dans un autre club

SARCELLES AAS : Mail du 09 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur rencontre de critérium U10 du 08/03/25 contre VIARMES ASNIERES OL. La commission a bien reçu la feuille de match papier





SURVILLIERS AVENIR : Mail du 06 03 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre U10 du 08/03/25. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modification doivent être effectuées via Footclubs. Si la demande est trop tardive vous devez contacter le club adverse pour avoir son accord par mail que vous transfèrerez au secrétariat du DVOF avant vendredi 16h00.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 08 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur le centre du Festival Foot U13 à ST BRICE FC du 08/03/25

THILLAY ESM : Mail du 10 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U8 du 22/03/25

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 05 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre de VILLIERS FC le 08/03/25

VEXIN AS : Mail du 07 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 22 sur critérium U10 à EAUBONNE CSM le 08/03/25

VEXIN AS : Mail du 07 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 22 sur critérium U10 à EAUBONNE CSM le 08/03/25

VILLIERS FC : Mail du 07 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur FESTIVAL FOOT à ST BRICE FC le 08/03/25

VILLIERS FC : Mail du 09 03 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire concernant la rencontre de critérium U10 Avenir du 15/03/25. Quand la demande est ponctuelle la commission vous demande d'effectuer une demande de dérogation via Footclubs afin d'obtenir l'accord du club adverse.

VILLIERS FC : Mail du 08 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 3 & 4 sur rencontres de critérium U10 à ST LEU FC du 08/03/25.

CONVOCAATION

Suite à la réunion des clubs le Lundi 10 Mars, la convocation est reportée au

Lundi 17 Mars 2025 à 19h00

Pour le club de **VAUREAL FCM**

- Mr le Responsable de l'École de Foot
- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Pour le club de **ST OUEN AS**

- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Suite centre du Plateau U6/U7 du 25/01/25 à ST OUEN AS





COUPE DU COMITE U12 – CENTRE REPORTE

3^{ème} Tour – SAMEDI 15 MARS 2025

Centre 7	Soisy AM FC
Montmagny FC 1	
Deuil-Enghien FC 1	
St Ouen AS 2	
Soisy AM FC 1	

FESTIVAL FOOT U13 – CENTRE REPORTE

2^{ème} Tour – SAMEDI 15 MARS 2025

Centre 4	Sarcelles AAS
Beauchamp AS 1	
Herblay ES 1	
Sarcelles AAS 2	
Sarcelles AAS 1	

CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement le début des rencontres)
Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 17 Mai 2025 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 11 Mars 2025.





La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai

La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 14 Avril 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

CHALLENGE U10

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Montmorency FC	Centre 3 Ecoeu FC	Centre 4 Cormeillais ACS
Goussainville FC 1	Osny FC 1	Entente SSG 1	Persan US 1
Cosmo Taverny 1	Osny FC 2	Jouy le Moutier FC 1	Cormeillais ACS 2
Cergy-Pontoise FC 2	Montmorency FC 1	Herblay ES 2	Argenteuil RC 2
Cergy-Pontoise FC 1	Vexin AS 1	Ecoeu FC 1	Argenteuil RC 1

Centre 5 Franconville FC	Centre 6 Soisy-A.M FC	Centre 7 Champagne SFC	Centre 8 Adamois Ol
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Montigny FC 1
St Brice FC 1	Soisy-A.M FC 1	Champagne SFC 1	Adamois Ol 1
Franconville FC 1	Ermont AmS 1	St Leu FC 1	Sarcelles AAS 2
St Prix ES 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 2	Sarcelles AAS 3

CHALLENGE U11

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1 Argenteuil FC	Centre 2 Argenteuil RC	Centre 3 Gonesse RC	Centre 4 Herblay ES
Argenteuil FC 1	Argenteuil RC 1	Gonesse RC 1	St Leu FC 1
Adamois OL 2	Argenteuil RC 2	Gonesse RC 2	St Leu FC 2
Marly la Ville ES 1	Entente SSG 1	Eaubonne CSM 2	Herblay ES 1
Osny FC 3	Beauchamp AS 1	Champagne SFC 1	Bruyères-Bernes USM 1

Centre 5 Garges FCM	Centre 6 Méry-Mériel FC	Centre 7 Beaumont-Mours ENT	Centre 8 Ermont AmS
St Prix ES 2	Deuil-Enghien FC 1	Jouy le Moutier FC 1	Ermont AmS 1
St Brice FC 1	Méry-Mériel FC 1	Goussainville FC 1	Cergy-Pontoise FC 1
Garges FCM 1	Villiers le Bel FC 1	Beaumont-Mours ENT 1	Sarcelles AAS 1
Garges FCM 2	St Ouen AS 1	Beaumont-Mours ENT 2	Sarcelles AAS 2



MATCHS REMIS AU 5 AVRIL 2025

CRITERIUM U11 Série 2 Poule B

MERY MERIEL FC 2 vs THILLAY ESM 2 : match n° 30168274

MATCHS REMIS AU 3 MAI 2025

CRITERIUM U13 Série 1 Poule D

GROSLAY FC 1 vs BEAUCHAMP AS 1 : match n° 53049559

MATCHS REMIS AU 17 MAI 2025

CRITERIUM U11 Série 2 Poule E & F

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 & 2 vs MONTIGNY FC 1 & 2 : matchs n° 30163985 & 30164030

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

ST PRIX ES 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53043364 – critérium U10 du 08/03/25 contre VIARMES ASNIERES OL 23

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30149308 & 30149344 – critérium U10 du 08/03/25 contre ECOUEN FC 22 & 23

ST BRICE FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30149386 & 30149431 – critérium U10 du 08/03/25 contre SOISY AM FC 22 & 23

FRANCONVILLE FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30149476 & 30149521 – critérium U10 du 08/03/25 contre SOISY AM FC 22 & 23

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30157387 - 30157430 & 30157489 – critérium U10 du 08/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22 – 23 & 24

CRITERIUM U11

GOUSSAINVILLE FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30163895 & 30163940 – critérium U11 du 08/03/25 contre GROSLAY FC 1 & 2





VALLE DU SAUSSERON 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30163981 & 30164030 – critérium U11 du 01/03/25 contre MONTMORENCY FC 1 & 2

COSMO TAVERNY 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30163989 & 30164034 – critérium U11 du 08/03/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

FRANCONVILLE FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30164078 & 30164127 – critérium U11 du 08/03/25 contre OSNY FC 2 & 3

ERMONT AMS 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30164124 – critérium U11 du 08/03/25 contre COSMO TAVERNY 4

ENTENTE SSG 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30170554 & 30170725 – critérium U11 du 08/03/25 contre BEZONS USO 1 & 2

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE COUPE DU COMITE U12

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 3 – Coupe du Comité U12 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 7 – Coupe du Comité U12 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

ECOUEN FC : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 8 – Coupe du Comité U12 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes sur le centre n° 8 – Coupe du Comité U12 du 08/03/25

1^{er} APPEL DE FEUILLES DU FESTIVAL FOOT U13

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 5 – Festival Foot U13 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 8 – Festival Foot U13 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 11 – Festival Foot U13 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes





ERMONT ACF : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 13 – Festival Foot U13 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 14 – Festival Foot U13 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille récapitulative du centre n° 15 – Festival Foot U13 du 08/03/25, des feuilles de présence et des feuilles de jonglerie de toutes les équipes présentes

AMENDES

VILLIERS FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur rencontres de critérium U11 – série 3 poule E & F du 08/03/25 à ST LEU FC

Amende : 15€ x 2 = 30€

BEZONS USO : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U11 – série 3 poule C du 08/03/25 à ENTENTE SSG

Amende : 15€

ANNULLATION D'AMENDES

VIARMES ASNIERES OL : Absence n° licences et noms des joueurs sur feuilles de matchs papier n° 30157506 - 30157550 & 30157578

Amende : 10 € x (3 x 8 joueurs) = 240€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 17 Mars 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 10 mars 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

U7F

FOSSES FU

Mail du 07 mars2025

Pris note de votre forfait avisé pour le plateau à Ent BEAUMONT MOURS DU 08/03/25





ESSG/SOISY AMFC

Mail du 07 mars 2025

Pris note de votre forfait avisé pour le plateau à Ent BEAUMONT MOURS DU 08/03/25

ST BRICE FC 1

U11F-poule B

Mail du 08 mars 2025

Pris note de l'arrêt du match 30119132 du 08/03/25, suite à l'abandon du terrain de l'équipe de GARGES LES GONESSES FC1 à la 30^{ème} minute. Dossier transmis à la commission de discipline

GARGES LES GONESSES FC 1

U11F-poule B

Mail du 10 mars 2025

Pris note de l'arrêt du match 30119132 du 08/03/25, suite à l'abandon du terrain de l'équipe de GARGES LES GONESSES FC1 à la 30^{ème} minute. Dossier transmis à la commission de discipline

FESTIVAL U9F

**Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez
(pas de tenues équipes refusée sur le festival)**

**Prochaine journée le 22 mars 2025 en extérieur
à BRUYERES SUR OISE, Stade René Barbier, route de Boran, Bruyères / Oise**

Ouverture des installations et accueil des équipes à 8h30

Les clubs suivant doivent être prêts à jouer 9h15

- 1- PAYS-BAS : ESSG/SOISY 1
- 2- COLOMBIE : BRUYERES-BERNES ASM
- 3- AUSTRALIE : GARGES FCM
- 4- ANGLETERRE : ESSG/SOISY 2
- 5- FRANCE : SARCELLES AAS
- 6- JAPON : Ent BEAUMONT-MOURS
- 7- USA : CERGY-PONTOISE FC
- 8- NORVEGE : GONESSE RC

Les clubs suivant doivent être prêts à jouer 10h45

- 1- CANADA : ERMONT AMS
- 2- COREE DU SUD : ST PRIX ES
- 3- NIGERIA : ARGENTEUIL FC
- 4- JAMAIQUE : COSMO TAVERNY
- 5- PHILIPPINES : DEUIL-ENGHIEN FC
- 6- Espagne : FRANCONVILLE FC

Feuilles de matchs papier pré-remplies, Attention contrôles des licences

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

15 mars 2025

ST PRIX ES 1

Footclub du 10/03/25

U11F-poule C

Journée 4, match 30119165 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1

Nouvelles installations : Parc des sports Louis Larue, 2 Chemin des tilleuls, Eragny ; synthétique





22 mars 2025

ST PRIX ES

Footclub du 03 mars 2025

U13F poule C

Journée 2, match n°30119522 du 08/03/25 reçoit PERSAN US 1

Changt date

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

22 mars 2025 par la commission féminine

ESSG/SOISY AM FC 1

U13F Avenir

Journée 2, Match 30555097 du 08/03/2025 reçoit ST BRICE FC 1

ARGENTEUIL RC 1

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 reçoit ESSG/SOISY AM FC 2

ESSG/SOISY AM FC 2

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ARGENTEUIL RC 1

DEUIL-ENGHIEU FC 1

U13F Poule B

Journée 2, Match 53124276 du 08/03/2025 reçoit FOSSES FU 1

DEUIL-ENGHIEU FC1

U11F poule B

Journée 2, Match 30119129 du 08/02/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

29 mars 2025

U7F- U9F

Plateau 6 - St PRIX ES

Information commission féminine

Changement de date

FOSSES et ESSG/SOISY AMFC

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complx sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

05 avril 2025

ST PRIX ES 1

Footclub du 08/03/25

U13F-poule A

Journée 3, match 30119472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvelle date : 05/04/25 ; horaire : 10h30

19 avril 2025

PERSAN US 03 1

Footclub du 10/03/25



**SARCELLES AAS**

Disqualification de l'équipe de SARCELLES AAS 1 pour non-respect du règlement.

Article 11 de l'épreuve -l'équipe de sarcelles AAS 1 à rajouté 3 nouvelles joueuses n'ayant pas pris part au tour 1 du 16/11/25 pour 2 autorisées.

FONTAINE 9603522162

IKHLEF 9603150331

DOUMBIA 9604636098

CENTRE 3 à ARGENTEUIL**CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25**

- 1 COSMO TAVERNY 1 **Qualifié**
- 2 GONESSE RC 1 **Qualifié**
- 3 ARGENTEUIL FC 1

GONESSE RC 1

28/02/2025 : Vérification en faveur de la Joueuse NACERI Jasmine présente au premier tour

CENTRE 4 à MERY**CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25**

- 1 ENTENTE ESSG/SOISY 2, **Qualifié**
- 2 MERY MERIEL FC 1, **Qualifié**
- 3 HERBLAY ES 1

FESTIVAL U13F**CENTRE 1 à DEUIL LA BARRE****CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/03/25 (reporté au 08/03/25)**

DEUIL ENGHIEU FC 1 – GONESSE RC 1 – ENTENTE ESSG/SOISY 1 – ENTENTE ESSG/SOISY 2

- 1
- 2
- 3
- 4

CENTRE 2 à GARGES LES GONESSE**CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/02/25**

- 1 SARCELLES AAS 1 (**en cours de procédure**)
- 2 ERMONT AMS 1 (**Qualifiée**)
- 3 GARGES FCM 1 (**en cours de procédure**)
- 4 SARCELLES AAS 2

SARCELLES AAS 1

Le club de l'Entente SARCELLES AAS doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuilles manquantes est considérée comme une non-participation des filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

REJEB 9603701550

KARAMOKO 9604219721

REBOUH 9604487958

SAID HOUSSENE 9603242001

Le club de SARCELLES AAS à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 10 MARS 2025

Présents :

Assiste :

Excusés :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase du club ci-dessous :

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Avicenne Asc : Mail du 05-03-25

Pris note du report par erreur de la rencontre de critérium U12 contre Paris CDG du 08-03-25.
La commission a remis la rencontre à la date prévue.

Combo Futsal Club : Mail 05-03-25

Pris note de votre confirmation d'engagement d'une équipe U12 et une équipe U14.
La commission intègre votre équipe U12 dans le groupe B (1^{ère} rencontre le 22-03-25).
La commission ne peut intégrer votre équipe U14, le nombre de licences étant insuffisant.

My Sarcelles Futsal : Mail du 07-03-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report au lundi 21-04 de la rencontre de votre équipe senior 2 contre AFS Vauréal 2 en raison de 2 rencontres programmées 2 jours consécutifs.
Accord des 2 clubs. Accord de la Commission.

My Sarcelles Futsal : Mail du 07-03-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre de votre équipe senior 1 du lundi 31-03 contre Montmorency Futsal 2 en raison de l'indisponibilité du gymnase au lundi 12-05-25.
Refus du club de Montmorency.
La commission vous demande de transmettre au Dvof une attestation d'indisponibilité du gymnase fournie par la municipalité.
La commission vous demande de proposer une nouvelle date de report avant le 12-05-25.

Persanaise Cfj : Mail du 07-03-25

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-03-25 aux Sportifs de Garges.

My Sarcelles Futsal : Mail du 11-03-25

Pris note de votre proposition de date pour la rencontre contre Montmorency Futsal : le lundi 21-04 ou le lundi 05-05.
En attente de validation par le club de Montmorency Futsal.

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 28914162 : My Sarcelles Futsal 2 / Afs Vauréal 2 : **le lundi 21-04-25 à 21H30**





1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D1

Match n° 28913527 : Montigny Lvdb 1 / Combo Futsal 1 du 08-03-25

SENIOR D2

Match n° 28914065 : Combo Futsal 2 / Montmagny Asfs 2 du 08-03-25

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064113 : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 21 du 09-03-25

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066679 : FCVLB 21 / Persanaise Cfj 21 du 08-03-25

Match n° 53066653 : Garges Djibson Asc 1 / Asf Argenteuil 22 du 09-03-25

CTITÉRIUM U12 FUTSAL

Intégration de l'équipe de Combo Futsal 21 à la place de l'exempt 2 dans le Groupe B

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
3	580882	MARCOUVILLE CITY CPA 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6		EXEMPT
7	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
8	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	560866	COMBO FUTSAL 21
3	561071	ASF ARGENTEUIL 2
4	582123	AFS VAURÉAL 1
5	564044	PARIS CDG 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	550552	SANNOIS FCE 2
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

560 866	COMBO FUTSAL 1	Gymnase St Exupéry, 2 allée Bossuet, 95200 Sargelles	Le Samedi à 13H30
---------	----------------	--	-------------------

Match n° 53066657 : Combo Futsal 21 / Persanaise Cfj 22 : le samedi 23-03 à 13H30

Match n° 53066659 : Avicenne Asc 21 / Combo Futsal 21 : le samedi 30-03 à 12H15

Match n° 53066663 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 : le samedi 03-05 à 13H30

Match n° 53066668 : Paris Cdg 21 / Combo Futsal 21 : le samedi 17-05 à 16H00





CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 13-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 12-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 12-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 12-04-25 à 19H30

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U14

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167075	SPORTIFS DE GARGES 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 16H45
2	53167076	AFS Vauréal 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 06-04-25 à 16H00
3	53167077	AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 13H20

Equipe exemptée du tirage : Attainville Futsal C 21



**Arbitrage :**

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U12**TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U12**

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167119	ASF ARGENTEUIL 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00
2	53167120	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	ASF ARGENTEUIL 22	Samedi 05-04-25 à 14H30
3	53167121	SPORTIFS DE GARGES 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 06-04-25 à 15H15
4	53167122	FUTSAL CLUB VLB 21	SANNOIS FCE 21	Samedi 05-04-25 à 10H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 DE FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 13 du 24-03 au 30-03-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53257465	GARGES DJIBSON ASC 3	PARMAIN FUTSAL AS 2	Dimanche 30-03 à 13H30
2	53257466	AFS VAUREAL 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Vendredi 28-03 à 21H30
3	53257467	MONTIGNY LVB 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Samedi 29-03 à 17H15
4	53257468	ASF ARGENTEUIL 2	MARCOUVILLE CITY CPA 3	Dimanche 30-03 à 18H30

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 ou 18 du 21-04 au 04-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n°3	Vainqueur match n°2	
2		Vainqueur match n°4	Vainqueur match n°1	





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 DE FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 13 du 24-03 au 30-03-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53263239	SPORTIFS DE GARGES 1	ASF ARGENTEUIL 1	Samedi 29-03-à 15H00
2	53263240	ARNOUVILLE USC 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 29-03-à 14H00
3	53263241	MONTMAGNY ASFS 1	COMBO FUTSAL 1	Lundi 24-03 à 20H45
4	53263242	MARCOUVILLE CITY CP 2	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Samedi 29-03 à 18H30

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 ou 18 du 21-04 au 04-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n° 4	Vainqueur match n° 1	
2		Vainqueur match n° 3	Vainqueur match n° 2	





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE DU CLUB VISITEUR APRÈS 2 RELANCES

Marcouville City Cp : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 09-02-25 à Asf Argenteuil après 2 relances

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 08 et 09-03-25

Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 08-03-25

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 08-03-25

Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 09-03-25

AFS Vauréal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 09-03-25





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°8 - Week-end des 22 et 23 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 22 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	5	Ermont Ams (1&2) Attainville Futsal 1 Paris CDG (1&2)
Samedi 22 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	5	Marcouville City CP 1 Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (3&4) Génération Herblay 1
Dimanche 23 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1&2) Les Sportifs deGarges (1&2) Afs Vauréal 1
Dimanche 23 Mars 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc 1 Futsal Club VLB (1&2)

Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U10 à venir :

- ✓ Week-end des 05 et 06-04-25 : Afs Vauréal – Attainville Futsal– Garges Djibson Asc– Paris CDG Futsal
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°7 - Week-end des 15 et 16 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 15 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	9	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 16 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1
Journée N°8 - Week-end des 29 et 30 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 29 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	9	Futsal Club VLB (1&2) Garges Djibson Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Persanaise Cfj (3&4) Marcouville City CP 1
Dimanche 30 Mars 2025 (coup d'envoi à 10h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	9	Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Ermont Ams (1&2) Génération Herblay Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1&2)

Veuillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 à venir :

- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25 : Garges Djibson Asc – Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.





RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **lundi 17 mars 2025**

Coupe du Val d'Oise Futsal : **Sportifs de Garges**

Coupe Comité Futsal : **Attainville Futsal**

A cette date la commission coupes appliquera les pénalités financières prévues.

ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 17-03-25







COMMISSION FMI

Réunion électronique du 13 mars 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. DIAZ – GARCIA DANTAS – MACINA - PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





NON-UTILISATION FMI

AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 03/03 - 09/03

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT ADAMOIS OL.

ADAMOIS OL. 1 – CERGY PONTOISE FC 1

Critérium U13F – Phase 2 – Poule A

Match n°30119466 du 08/03/25

AVERTISSEMENT ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 – SARCELLES AAS 2

Critérium U13F – Phase 2 – Poule A

Match n°30119468 du 08/03/25

AVERTISSEMENT BEZONS U. SEC. OM.

BEZONS U. SEC. OM. 1 – DEUIL ENGHEN FC 2

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30157387 du 09/03/25

AVERTISSEMENT BEZONS U. SEC. OM.

ENTENTE SANNOIS SAINT-GRATIEN 2 – BEZONS U. SEC. OM. 1

Critérium U11 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30170554 du 08/03/25

AVERTISSEMENT COSMO TAVERNY

COSMO TAVERNY 1 – PUISEUX LOUVRES 95 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule E

Match n°30163989 du 08/03/25

AVERTISSEMENT DOMONT F.C.

DOMONT F.C. 1 – ENT. BEAUMONT MOURS 1

Critérium Seniors F à 8 – Phase 2 – Poule A

Match n°30120468 du 07/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 2 – OSNY F.C. 2

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule G

Match n°30149476 du 08/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 1 – ST PRIX ES 1

Critérium U13F – Phase 2 – Poule A

Match n°30119467 du 08/03/25

AVERTISSEMENT FOSSES F. U.

FOSSES F. U. 1 – ERMONT A.S. 1

Critérium U10 Avenir / Phase 2- Poule B

Match n°30188829 du 08/03/25





AVERTISSEMENT GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 1 – GROSLAY F.C. 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule C
Match n°30163895 du 08/03/25

AVERTISSEMENT ENTENTE SANNOIS SAINT-GRATIEN

ENTENTE SANNOIS SAINT-GRATIEN 1 – COSMO TAVERNY 1

Critérium U11F / Phase 2 / Poule A
Match n°30119076 du 08/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 4 – VIARMES ASNIERES OL. 3

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule F
Match n°30157588 du 08/03/25

AVERTISSEMENT ST BRICE F.C.

ST BRICE F.C. 2 – SOISY ANDILLY MARGENCY 2

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule E
Match n°30149386 du 08/03/25

AVERTISSEMENT ST PRIX ES

ST PRIX ES 1 – VAUREAL F. C. M. 1

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53043364 du 08/03/25

CHAMPIONNAT FOOT À 11

AVERTISSEMENT ADAMOIS OL.

ADAMOIS OL.1- FRANCONVILLE FC 3

U14 D3 – Poule A
Match n°28942313 du 08/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 1 – FOSSES F. U. 1

Critérium U15F – Phase 2 – Poule A
Match n°30120442 du 08/03/25

AVERTISSEMENT MONTMAGNY FC

MONTMAGNY FC 2 – PUISEUX LOUVRES 95 1

Anciens D2 – Poule B
Match n°28425049 du 09/03/25

FUTSAL

AVERTISSEMENT COMBO FUTSAL

COMBO FUTSAL 2 – MONTMAGNY FOOT SALLE 2

Futsal D2 – Poule B
Match n°28914065 du 08/03/25

AVERTISSEMENT FUTSAL CLUB VLB

FUTSAL CLUB VLB 1 – PERSANAISE CFJ 1

Critérium U12 Futsal – Phase 2 – Poule A
Match n°53066679 du 08/03/25





AVERTISSEMENT GARGES DJIBSON

GARGES DJIBSON 1 – AS FUTSAL ARGENTEUIL 1

Critérium U14 Futsal – Phase 2 – Poule A

Match n°53064113 du 09/03/25

AVERTISSEMENT GARGES DJIBSON

GARGES DJIBSON 1 – AS FUTSAL ARGENTEUIL 2

Critérium U12 Futsal – Phase 2 – Poule B

Match n°53066653 du 09/03/25

AVERTISSEMENT MONTIGNY LVDB

MONTIGNY LVDB 1 – COMBO FUTSAL 1

Futsal D1

Match n°28913527 du 08/03/25

AMENDES FMI SEMAINE 03/03 - 09/03

En cas de 2ème avertissement à la suite d'une non-utilisation de FMI de l'équipe reconnue, l'article 44.4 du RS du DVO stipule que la sanction sera une amende de 100€.

ARNOUVILLE F. AS / 100€

ARNOUVILLE F. AS 1 – GAFEPB

U18 D3 – Poule B

Match n°28947635 du 09/03/25

FRANCONVILLE FC / 100€

FRANCONVILLE FC 2 – OSNY F.C. 2

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule G

Match n°30164078 du 08/03/25

GOUSSAINVILLE FC / 100€

GOUSSAINVILLE FC 1 – ECOUEN FC 2

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule C

Match n°30149308 du 08/03/25

COURRIERS CLUBS

DEUIL ENGHEN F.C.

Mail du 05/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI à la suite d'un report du match n°28914151 vous opposant à **MY SARCELLES FUTSAL 2**.

ECOUEN F.C.

Mail du 10/03

Pris connaissance de votre courrier nous informant que durant les rencontres 30149308 et 30149344, le club de **GOUSSAINVILLE F.C.** ne vous a pas présenté de tablette pour réaliser la FMI.

ENTENTE SANNOIS SAINT-GRATIEN

Mail du 10/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI due au fait que le club de **BEZONS U. SEC. OM.** n'a pas rempli la tablette durant les rencontres 30170554 et 30170728. De ce fait, nous avertissons le club de **BEZONS U. SEC. OM.** et lui demandons des explications quant à cette non-utilisation de tablette.





FUTSAL CLUB VLB

Mail du 11/03

Pris connaissance de votre rapport de non-utilisation de FMI nous indiquant un dysfonctionnement de la tablette durant le match n°53066679 du 08/03/25. Le match étant à 13H30, aucune récupération des données a été faite de votre part avant 14H51. Par conséquent, nous vous avertissons sur cette rencontre et vous prions de vous assurer que la tablette soit opérationnelle au moins la veille de celle-ci.

FOSES F. U.

Mail du 11/03

Pris connaissance de votre rapport de non-utilisation de FMI. Nous n'avons observé aucune absence d'utilisateurs footclubs pour la rencontre U10 Avenir n°30188829. Nous demandons également à vos éducateurs de s'assurer que leurs utilisateurs footclubs soient fonctionnels au moins la veille de la rencontre.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**





ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 11 MARS 2025

Présents : MM. Gomes- Da Mata – Plassart – Letellier – Febvay.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY : NNI 955980102

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 05 mars 2025 à 20h00 au Stade A. SCHWEITZER, rue d'ANDILLY pour le classement de l'éclairage.

Ville de BOUFFÉMONT : NNI 950910101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacée le mardi 11 mars 2025 à 15H00 au stade Jean Baptiste CLEMENT pour vérifications diverses.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL





Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.
Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 11 MARS 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.





La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

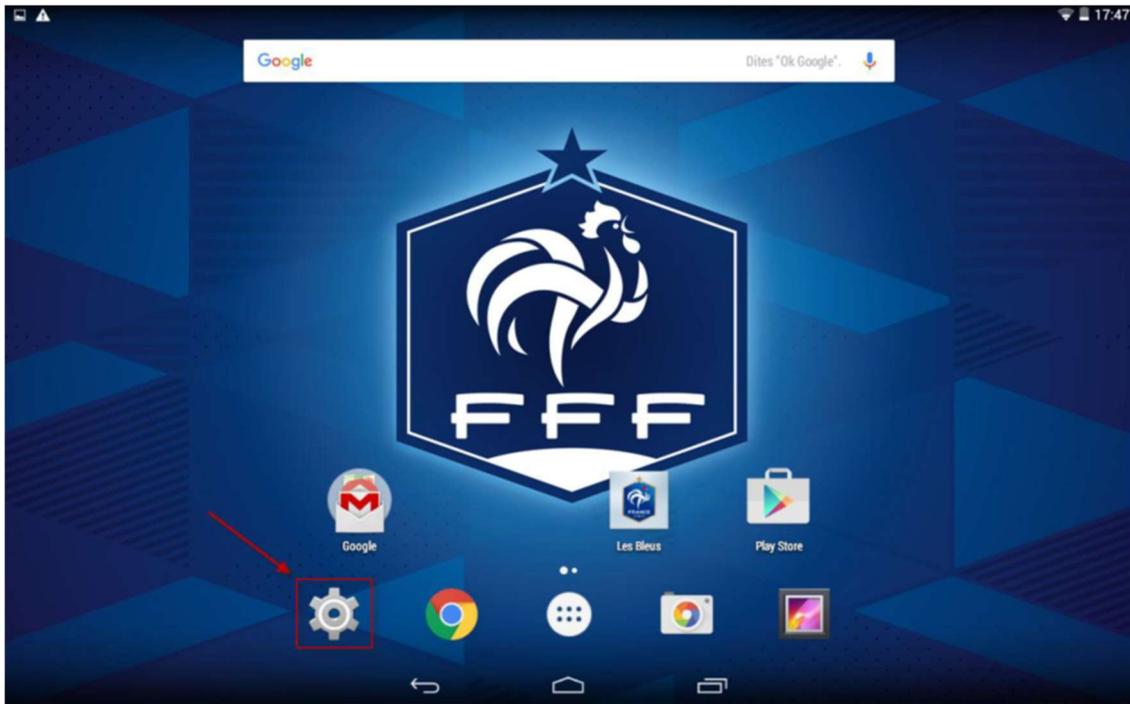
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

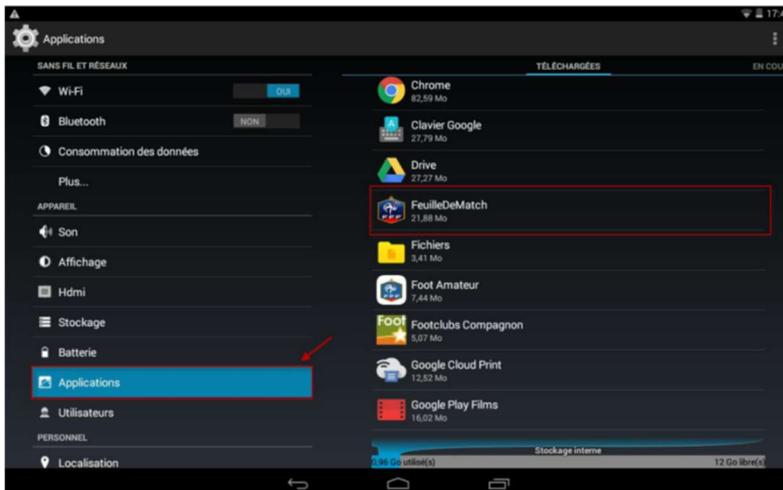
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



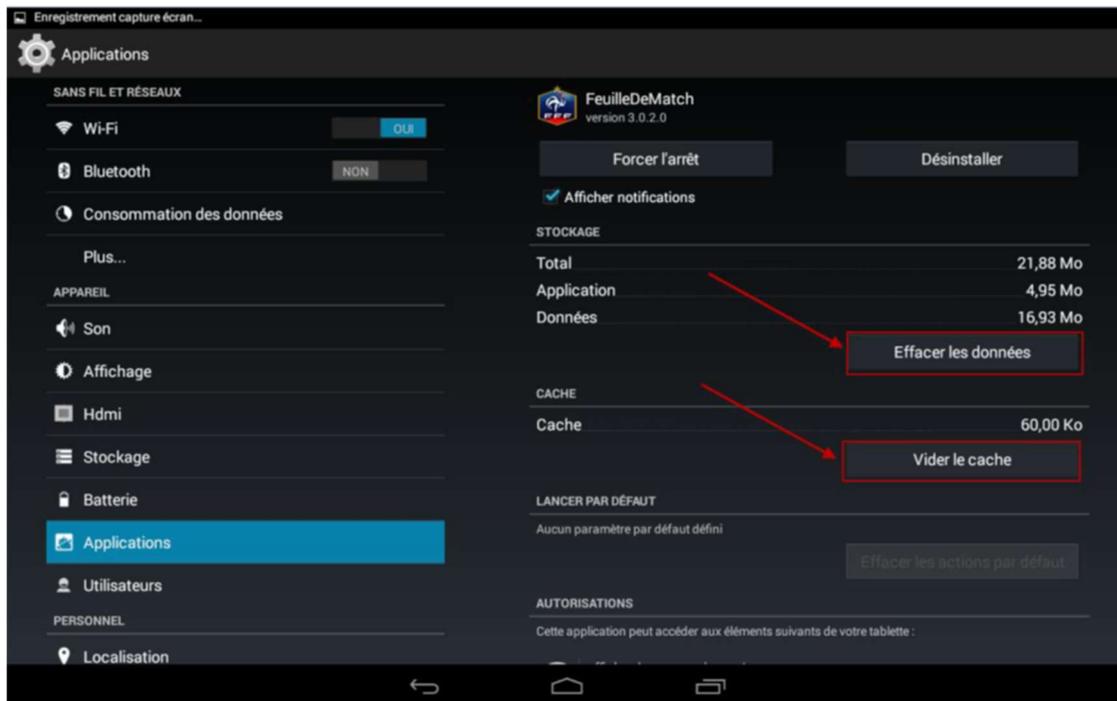


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache



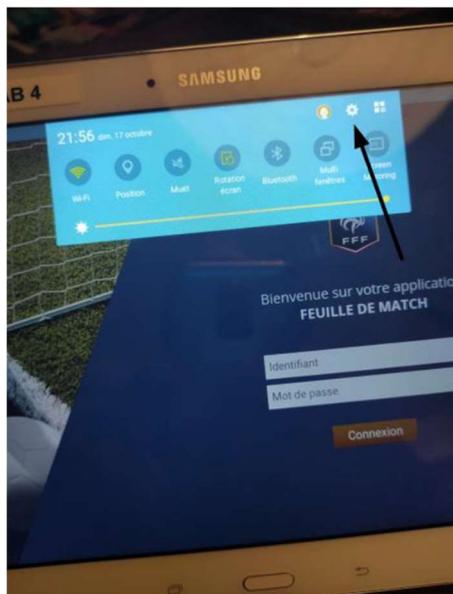


☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

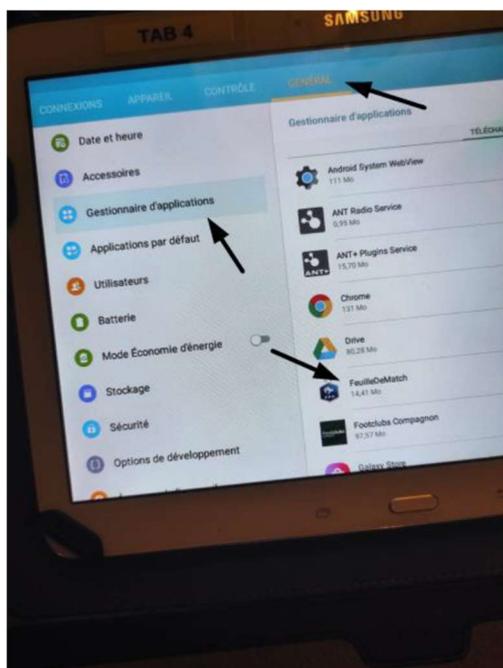
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.



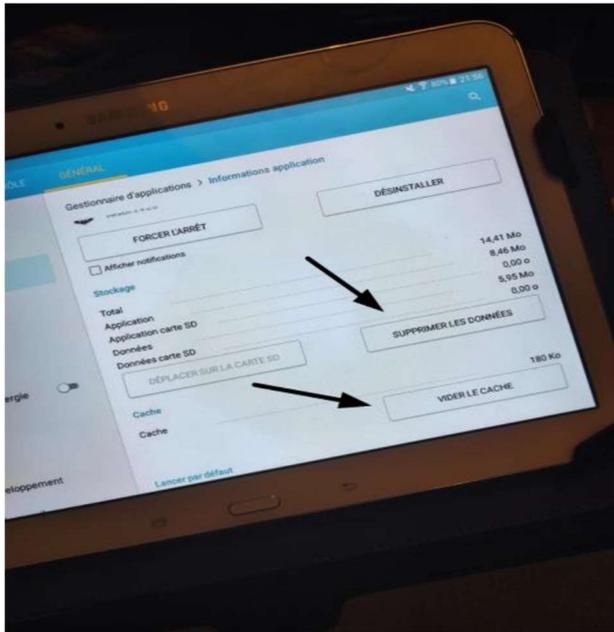


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache





Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>

